

La CEF réunie les 11 et 12 octobre 2023 s'inscrit dans la résolution du CCN des 26 et 27 septembre 2023.

Cette CEF se réunit alors que la guerre en Ukraine se poursuit et qu'une nouvelle fois, le conflit et les violences l'emportent entre Israël et la Palestine. Avec sa confédération, la CEF *« appelle à ce que la communauté internationale agisse effectivement pour que cessent immédiatement les violences dont sont principalement victimes les populations civiles, les travailleurs et leurs familles dont beaucoup d'enfants. Un cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement) sont indispensables. »*

Sur la situation française, avec le Comité Confédéral National de la cgt-FO, la CEF *« s'inquiète des dérives autoritaires de l'Etat, dénoncées notamment par la confédération syndicale internationale au sujet notamment du mouvement des retraites. Il rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester. Le CCN condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires contre les militants syndicalistes. »*

La CEF réaffirme, avec le CCN, que *« la colère contre la réforme des retraites est intacte... FO ne tourne pas la page et continuera à combattre cette réforme par tous les moyens... Pour FO, cette réforme injuste, injustifiée et illégitime doit être abrogée. »*

La CEF apporte tout son soutien à nos camarades d'Outre-Mer confrontés à des pénuries dont l'Etat porte l'entière responsabilité. Elle invite les syndicats départementaux à faire connaître la motion adoptée par la CEF concernant Mayotte.

En cette période d'annonces tous azimuts, la CEF réaffirme la nécessité de porter les revendications en toute indépendance et partage l'analyse du CCN sur la conférence sociale qui indique : *« Sans être dupes des intentions du gouvernement qui restent de tenter d'associer les organisations syndicales à sa politique, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour exprimer nos revendications lors de la conférence sociale et de s'en extraire si elles ne sont pas discutées. »*

La CEF se félicite de la décision de la FNEC FP-FO de quitter le groupe de travail sur le harcèlement scolaire. La CEF refuse la politique du ministre Attal d'intimidation de la jeunesse avec les interventions policières dans les établissements scolaires qui transforment les personnels en auxiliaires de police. Elle refuse le lynchage médiatique et la recherche de boucs émissaires quand, dans le même temps, le ministre supprime 2500 postes à la rentrée 2024 qui s'ajoutent encore aux 2000 suppressions de postes à la rentrée 2023.

La CEF s'oppose à toute forme d'instrumentalisation des personnels à l'image de la directive nationale du 20 septembre 2023 qui prévoit notamment la possibilité de mobiliser les personnels Jeunesse et Sports pour la « force d'action républicaine » pour intervenir dans « les quartiers connaissant un embrasement soudain de violences ». La CEF s'oppose au dévoiement des missions des personnels Jeunesse et Sports et réaffirme sa revendication pour le rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et Sports de plein exercice.

La CEF dénonce aussi la tentative d'imposer une idéologie officielle, dont témoigne le courrier de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche aux présidents et directeurs d'établissements, courrier visant à sanctionner les universitaires et chercheurs qui useraient de leur indépendance et de leur liberté d'expression statutaires en particulier à propos de la guerre au Proche-Orient, ainsi que les étudiants et organisations étudiantes qui s'exprimeraient sur le sujet. La CEF demande le retrait de ce courrier.

Pour l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes nécessaires, pour l'augmentation générale des salaires, pour la défense des conditions de travail et de l'instruction, la CEF invite les syndicats de la fédération à réunir les personnels.

La CEF s'inscrit pleinement dans la décision du CCN « *d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites.* »

En ce sens, la CEF invite les sections départementales de la FNEC FP-FO et tous les syndicats de la fédération à multiplier les réunions de personnels, notamment pour préparer la conférence nationale de délégués du 17 novembre à Paris.

I. Face aux conséquences dramatiques de l'Ecole Inclusive : préparons la conférence nationale de délégués du 17 novembre à Paris

Le ministre Attal a convoqué le lundi 18 septembre un groupe de travail pour faire le bilan des « attentes » des organisations syndicales dans le cadre des décisions du président Macron lors de la Conférence Nationale sur le Handicap en avril. Le constat de chaos que fait la FNEC FP-FO depuis des années avec l'application de la loi 2005 et du concept d'Ecole inclusive a été partagé par les autres organisations syndicales, y compris celles qui ne remettent pas en cause l'inclusion systématique.

La conseillère sociale du ministre qui présidait la réunion a dû faire face à une fronde unanime contre le projet de création du cadre d'emploi d'ARE (accompagnant à la réussite éducative) qui de fait aboutirait à une fusion des AESH et des AED.

Alors que l'Acte 1 de l'Ecole inclusive a engendré les ravages que nous connaissons dans de très nombreux établissements scolaires, la FNEC FP-FO a rappelé sa ferme opposition à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et qu'elle ne s'inscrirait pas dans le cadre imposé par les décisions présidentielles.

Au regard de la mise en œuvre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive qui ne pourra qu'aggraver la situation déjà catastrophique, la CEF réaffirme la nécessité de réussir la conférence nationale de délégués du 17 novembre 2023 au siège de la Confédération afin de discuter d'une initiative d'ampleur nationale pour :

- la défense de l'enseignement spécialisé ;
- la création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés ;
- la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- un statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- l'abandon des PIAL ;
- le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive.

La CEF se félicite des dizaines de réunions qui se sont d'ores et déjà tenues ou ont été programmées. Elle invite les syndicats de la fédération à multiplier la tenue de réunions syndicales et d'assemblées générales, si possible dans l'unité avec les autres fédérations, les parents d'élèves et les associations, pour établir l'état des lieux de la situation, lister les revendications, discuter des initiatives à prendre pour leur satisfaction et mandater leurs délégués.

II. 10% d'augmentation du point d'indice pour tous maintenant et sans contrepartie ! Retrait du Pacte et de toute mesure d'individualisation ! Ouverture de négociations pour le rattrapage des 27,5 % perdus depuis 2000 !

Alors que toutes les organisations syndicales ont réaffirmé dans une déclaration commune « leur refus du Pacte » et l'exigence « d'une augmentation significative du point d'indice en ce contexte de forte inflation », la FNEC FP-FO a rappelé les engagements du candidat E. Macron d'augmenter de 10 % tous les enseignants. Pour les enseignants, c'est pour une majorité 96 € d'augmentation indemnitaire pour solde de tout compte et rien ou presque pour les autres personnels. Inacceptable !

La CEF condamne la logique d'austérité imposée dans toutes les discussions salariales : grilles indiciaires des catégories C et B sous le SMIC, tassement de la grille indiciaire pour l'ensemble des catégories, AED et AESH vivant sous le seuil de pauvreté, refus d'attribution du CTI pour les médecins, infirmières et assistantes sociales, minoration de l'indemnité REP/REP+ pour les AED et AESH, proratisation de l'indemnité REP/REP+.

Pour les personnels BIATSS, la politique salariale tend à devenir uniquement indemnitaire, à tel point que les régimes indemnitaires représentent aujourd'hui en moyenne 1/3 de la rémunération. Parce que ces montants ne seront pas pris en compte pour le calcul de la pension, le gouvernement est responsable des retraites de misère.

La CEF rappelle son opposition à toute politique d'individualisation des salaires et poursuit sa demande d'abrogation du RIFSEEP, de PPCR et l'intégration des primes dans le traitement.

La CEF exige le rétablissement immédiat du versement intégral des indemnités REP et REP+ suspendues pour les médecins et les assistantes sociales.

La CEF constate que les services déconcentrés subissent une telle surcharge de travail que la paye ne peut plus être une priorité. De très nombreux personnels, surtout des non-titulaires, sont sans traitement au mois de septembre et n'ont pas l'assurance d'être payés en octobre. La CEF invite les syndicats à intervenir à tous les niveaux pour que tous soient payés sans délai.

La circulaire du Pacte qui détaille « les missions complémentaires » confirme l'analyse que nous avons portée sur la remise en cause du statut liée à ces missions : s'engager dans ces missions, c'est s'exposer à nombre de travaux supplémentaires et s'impliquer dans des tâches qui dérogent largement nos obligations de service (réunions, comptes rendus...)

Pour chaque mission, la circulaire précise : « *En fin de mission, un bilan d'activité est remis à l'inspecteur de l'éducation nationale ou au chef d'établissement.* » S'inscrire dans une mission du Pacte, c'est donc se soumettre à une évaluation permanente à l'arbitraire locale et aux priorités locales.

Malgré les pressions qui s'exercent par la hiérarchie, malgré les pertes de pouvoirs d'achats et les fins de mois difficiles, les personnels ne sont pas dupes et refusent massivement le Pacte.

Le ministre Attal multiplie les annonces trompeuses et indique qu'il va poursuivre dans la voie de ses prédécesseurs. Il engage un nouveau cycle de concertations.

La CEF réaffirme que la FNEC FP-FO ne rentrera pas dans une discussion d'aménagement de réformes rejetées par les personnels. Elle réaffirme ses revendications : retrait du Pacte et des expérimentations du CNR de « l'Ecole faisons-la ensemble », 10% tout de suite pour tous sans contrepartie et ouverture de négociations pour rattraper la perte de pouvoir d'achat (27,5% depuis 2000).

III. Pour la défense de l'Ecole et de l'instruction : arrêt des suppressions de postes et création des postes statutaires nécessaires, respect du Statut !

Aucune des mesures annoncées par le ministre Attal ne va dans le sens de redonner les moyens permettant à l'Éducation nationale, à la santé scolaire, à la Protection judiciaire de la Jeunesse ou à l'éducation populaire de fonctionner. Au contraire : le PLF 2024 programme 2500 nouvelles suppressions de postes d'enseignants pour l'année prochaine, après avoir supprimé 2000 postes à la rentrée 2023. Depuis plus de vingt ans, l'ensemble des services a été tellement dégraissé que tous les personnels, dont les administratifs, se trouvent à la peine parce qu'à tous les étages c'est le

même constat : tout le monde arrive à la limite du point de rupture en raison des postes supprimés ou des absences non remplacées.

Sur la question du harcèlement, les élèves et les parents n'ont pas besoin de plus de plateformes numériques, de questionnaires, de « référents » chargés de « coacher » les personnels ou de cours « d'empathie », mais de tous les personnels en nombre suffisant.

La CEF rappelle en outre que le harcèlement ne doit pas être uniquement qualifié de « scolaire » puisqu'il revêt une définition juridique. Si le présumé coupable est un jeune, il ne doit pas être considéré comme un « scolaire » mais relever de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les propositions du ministre ne peuvent que mettre les personnels en difficulté : organiser le 9 novembre une séance de deux heures sur le harcèlement, distribuer des questionnaires anonymes dont on ne sait ni qui les dépouillera, ni qui analysera les réponses, ni ce qu'il faudra en tirer, ni quelle responsabilité sera engagée en cas de réponses alarmantes dans ce questionnaire qui est anonyme ; et pour couronner le tout, organiser une séance de restitution avec les parents... c'est-à-dire exposer les personnels à des situations qui peuvent être incontrôlées. La CEF mandate le SF pour proposer aux autres organisations l'abandon de ces mesures.

La CEF apporte son soutien aux personnels du service interacadémique des affaires juridiques Ile de France. La protection juridique et toutes les mesures statutaires nécessaires doivent être octroyées par les trois recteurs franciliens en urgence aux collègues menacés, suite à la campagne de dénigrement public engagée à leur encontre.

La CEF condamne également la multiplication des arrestations par la police d'élèves soupçonnés de harcèlement dans leur établissement, voire en plein cours. S'agit-il de lutte contre le harcèlement, ou bien le gouvernement cherche-t-il à intimider la jeunesse, lui signifier qu'elle peut être interpellée partout, y compris à l'école, qui ne serait plus une enceinte protégée ? La CEF exige l'arrêt des interventions policières dans les établissements scolaires. Les écoles, collèges et lycées doivent rester des lieux d'étude !

De même, la CEF rappelle sa revendication d'abrogation du Service National Universel qui vise à embrigader la jeunesse. Elle refuse la multiplication des formations et des interventions concernant les « valeurs de la République » qui ont pour objectif de promouvoir la doxa du gouvernement qui a fait de l'Ecole son « sujet régalien ». Cela ne saurait en aucun cas s'apparenter au principe de Laïcité que nous défendons : stricte application de la Loi de 1905, les fonds publics à l'Ecole publique.

La CEF revendique le respect du droit à l'instruction pour tous les élèves, en particulier ceux de la voie professionnelle dont les filières sont plus que jamais menacées.

La CEF refuse la logique de l'évaluation managériale permanente et réaffirme sa revendication d'abandon des évaluations d'écoles et établissements. Elle rappelle que rien ne peut l'imposer du point de vue du Statut ou des obligations de service, ce que n'a jamais contesté le ministère.

La CEF refuse les formations formatage imposées, à fortiori en dehors des obligations de service ou pendant les vacances. Elle réaffirme le droit à une formation continue choisie sur les obligations de service.

La CEF refuse la remise en cause des obligations réglementaires de service et l'augmentation du temps de travail, notamment en application de l'article 48 de la loi de transformation de la Fonction publique dans l'Enseignement supérieur en particulier. La CEF rappelle son exigence d'abrogation de la loi Transformation de la Fonction Publique.

Avec le CCN, la CEF « s'oppose à la loi 3DS qui prévoit une offre différenciée des services publics contraire aux principes d'égalité de droit des citoyens sur tout le territoire à l'image de la récente délibération du conseil régional d'Ile de France. »

A ce sujet, la CEF demande que le projet de transfert de 45 compétences à la région Ile de France, qui comprend notamment le transfert complet des lycées professionnels à la région, la création d'écoles primaires autonomes rattachées à la région, le recrutement des professeurs de lycée par les chefs d'établissement, la définition par la région de la composition des conseils d'administration des lycées, la fusion-privatisation des 3 CROUS de la région parisienne, ne soit pas validé par l'Etat et que ce projet dangereux soit abandonné.

La loi 3DS s'inscrit dans la continuité des mesures de territorialisation et de démantèlement de l'enseignement public engagées par le Président Macron et son gouvernement, en particulier à travers l'expérimentation marseillaise dont la FNEC FP-FO demande l'abandon.

La CEF réaffirme son opposition à tout transfert des missions et des personnels de l'Education Nationale aux collectivités territoriales, en particulier elle dénonce le rapport de l'IGAS et IGESR sur l'avenir de la santé scolaire qui préconise le regroupement de 4 corps (médecins, infirmiers, assistants sociaux et PSYEN) dans un même service sous l'autorité du DASEN sous un même BOP et qui préconise le transfert aux collectivités territoriales. La CEF réaffirme son attachement indéfectible au maintien de ces 4 corps et de leurs missions au sein de l'Education Nationale.

La CEF dénonce l'atteinte aux concours, au Statut, à la liberté pédagogique et aux connaissances disciplinaires que constitue le limogeage de la présidente du jury du CAPES de philosophie et exige le rétablissement de celle-ci dans sa charge.

La CEF revendique l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes nécessaires d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, d'AESH, d'AED, d'enseignants, d'enseignants chercheurs, de personnels de direction et administratifs, BIATSS...

IV. Retraités

La CEF a pris connaissance de l'initiative de 9 organisations de retraités (dont l'UCR-FO) visant à faire signer une pétition (<https://chnng.it/DWNh5nnd88>) exigeant du gouvernement 10% d'augmentation

tout de suite des retraites et des pensions. Elle invite toutes les structures de la fédération à populariser cette initiative, à relayer la pétition et à soutenir les rassemblements qui iront porter le 24 octobre prochain les dizaines de milliers de signatures aux préfets et à Paris à Matignon.

V. Elections professionnelles

La CEF rappelle que les élections professionnelles auront lieu prochainement au CNED et pour le renouvellement des CSE à l'AFPA et dans les établissements privés de l'Education et de la Culture au Centre national des Arts du Cirque (CNAC) et à l'Institut de Recherche et Coopération Acoustique Musique (IRCAM).

Elle rappelle et invite ses syndicats à faire voter l'ensemble de ses adhérents et sympathisants lors du vote par correspondance. Pour cela, la CEF incite ses syndicats à suivre la réception du matériel auprès des votants FO pour l'envoi du Bulletin de Vote avant le 19 octobre 2023.

Concernant les élections pour le renouvellement des CSE, la CEF invite les militants à participer aux réunions de négociation des protocoles d'accord pré électoraux (PAP). La pratique du vote électronique devra être suivie de près. Il n'y aura pas de vote spontané sans un suivi précis par les représentants FO pour les listes FO. Le seul vote à maîtriser est celui des adhérents et sympathisants FO. Alors pour toutes ces raisons, il faut créer l'engouement des salariés pour ces élections, voter et faire voter FO !

La priorité sera de constituer et de présenter des listes car chaque voix sera importante si nous voulons améliorer notre représentativité dans le secteur privé.

La CEF invite les sections départementales de la fédération, au sein de leur UD, à se saisir et d'aider aux PAP, la préparation et le suivi du cahier des votants, la distribution des propagandes et toute action permettant la réussite des élections. Aller négocier les PAP est également un moyen d'entrer dans les établissements pour développer nos syndicats.

La CEF attire l'attention des syndicats de la fédération sur l'élection des représentants des personnels au conseil de l'INSPE. Elle invite les sections départementales à participer à l'élaboration des listes et à préparer le vote FO des M1, M2, alternants, professeurs stagiaires...

VI. Développement

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en tenant régulièrement les instances, en organisant des tournées d'écoles, établissements et services, en réunissant les personnels lors des réunions d'information syndicale, des assemblées générales pour établir les cahiers de revendications.

Adoptée à l'unanimité